Ville
de Marseille

RAPPORT
AU
CONSEIL MUNICIPAL

- 46 -

DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DELEGUEE AUX JEUX OLYMPIQUE ET AUX GRANDS EVENEMENTS - Congrès Mondial de la Nature - Création des Espaces Générations Nature Hors les Murs.

21-36924-DGSE

- o -

Monsieur le Maire, sur la proposition de Madame l'Adjointe en charge de l'environnement, de la lutte contre les pollutions, de l'eau et l'assainissement, de la propreté de l'espace public, de la gestion des espaces naturels, de la biodiversité terrestre et de l'animal dans la ville, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant :

Par délibération n°19/0787/EFAG, la Ville de Marseille a approuvé la convention de partenariat avec le Ministère de la Transition Écologique concernant l'organisation du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN.

Dans le cadre de cette convention de partenariat la Ville de Marseille s'est engagée à la visibilité et la communication du congrès dans la Ville.

Au delà de l'organisation du Congrès composé d'un Forum, d'une Assemblée des membres et d'un espace exposition, le Ministère de la Transition Écologique a souhaité développer un espace au sein du Parc Chanot à destination du Grand Public : les Espaces Générations Nature.

Ces espaces ont pour vocation de mettre en lumière les actions et les engagements des acteurs non étatiques et des citoyens mobilisés dans la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Les Espaces Générations Nature seront donc la vitrine de la mobilisation et de l'action des citoyens, des territoires, des entreprises ainsi que tout autre acteur mobilisé dans la préservation du vivant. Le programme de ces espaces s'appuie sur de nombreux projets sélectionnés par le Ministère de la Transition Écologique suite à un appel à Manifestation d'intérêt paru en 2019. Parmi l'ensemble des propositions reçues, certains projets de grand intérêt ne peuvent être présents dans la programmation du Ministère car se déroulant sur l'Espace Public.

Compte tenu du caractère exceptionnel du Congrès Mondial de la Nature de l'UICN et de l'intérêt général d'une telle manifestation, la Ville de Marseille souhaite, à travers ces projets qui n'ont pu trouver leur place dans le cadre du Congrès dans l'enceinte du Parc Chanot, saisir l'opportunité de développer un programme « EGN Hors les Murs » pour renforcer la mobilisation du territoire et son engagement dans la préservation du vivant.

Ce programme sera composé d'expositions, de conférences, de parcours initiatiques, de rencontres avec des bateaux ambassadeurs d'ONG, de campagne de mobilisation citoyenne pour la

nature, à destination du grand public, il se développera en amont du Congrès et durant celui ci sur l'ensemble du territoire marseillais.

Ces actions pourront faire l'objet d'un accompagnement ou d'un soutien financier de la Ville de Marseille. Cela pourra prendre la forme d'apport en matériel, d'autorisation d'occupation, encore d'exonération totale ou partielle de redevance, ou de subventions Chaque projet fera l'objet d'une convention définissant les conditions de mise en œuvre technique et financière. De plus, la Ville de Marseille va mettre en place une action de communication spécifique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil Municipal de prendre la délibération ci-après :

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MARSEILLE
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LA LOI N°78-17 DU 6 JANVIER 1978 DITE LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES
VU LE REGLEMENT GENERAL DE PROTECTION DES DONNEE
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée la création d'un programme « EGN Hors les Murs ».

ARTICLE 2 Est approuvé le soutien de la Ville pour les porteurs de projets qui constitueront ce programme, avec la possibilité d'accorder une exonération entière ou partielle de redevance d'occupation du domaine public, ou l'octroi d'une subvention. Les crédits afférents seront prélevés sur l'imputation budgétaire 10202 / 830 / 6238 / 23266835.

Vu et présenté pour son enrôlement
à une séance du Conseil Municipal
MADAME L'ADJOINTE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS, DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT, DE LA PROPRETÉ DE L'ESPACE PUBLIC, DE LA GESTION DES ESPACES NATURELS, DE LA BIODIVERSITÉ TERRESTRE ET DE L'ANIMAL DANS LA VILLE
Signé : Christine JUSTE